



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RAPPORT DE PRESENTATION

Au conseil municipal

Séance du 4 juillet 2020

Mesdames, Messieurs,

Au delà des écritures comptables, le compte administratif, reste le meilleur indicateur de la gestion financière dans l'exécution du budget communal ainsi qu'un outil indispensable aux projections budgétaires à venir.

Le contexte économique qui reste difficile, les dotations de l'Etat en diminution, nous commandent la plus grande prudence et nous incitent à respecter scrupuleusement notre cadre budgétaire. Cette prudence nous aura permis, comme ce fut le cas les années précédentes, de présenter un compte de résultats excédentaire pour l'année 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 141 515 € par rapport à l'exercice 2018, tandis que les dépenses réelles ont augmenté de 748 764 € (voir précisions ci-dessous).

Un encadrement constant de la masse salariale et une gestion des ressources humaines rigoureuse nous ont aussi permis de respecter nos prévisions budgétaires sur un chapitre qui représente **62 % des dépenses réelles** de fonctionnement et **61 % des dépenses totales** de fonctionnement.

L'annuité de la dette continue de diminuer cette année.

Les résultats que je vais vous présenter se traduisent par un excédent global net de 902 724 €, soit une diminution par rapport à 2018 de 195 047 €.

1 – Un excédent global net de 902 724 €

Je vous rappelle qu'en application de la comptabilité M14,

- L'excédent de fonctionnement couvre en priorité le déficit d'investissement.
- Le solde est reporté l'année suivante.

a) Investissement :

- Dépenses de l'exercice 2019 11 591 015,23 €
- Recettes de l'exercice 2019 9 021 776,83 €
- Excédent reporté de l'exercice 2018 892 422,74 €

D'où un déficit de clôture de **1 676 815,66 €**

Si on ajoute les restes à réaliser :

- En dépenses 4 475 321,60 €
- En recettes 3 773 602,33 €

Nous parvenons à un déficit global d'investissement de **2 378 534,93 €**

b) Fonctionnement :

• Dépenses de l'exercice 2019	17 535 078,38 €
• Recettes de l'exercice 2019	19 718 565,53 €
• Excédent de fonctionnement reporté 2019.....	1 097 771,12 €
• Soit un total de recettes de	20 816 336,65 €
D'où il résulte un excédent de fonctionnement de	<u>3 281 258,27 €</u>

c) Résultat global :

• Excédent de fonctionnement de	3 281 258,27 €
• Déficit d'investissement de.....	2 378 534,93 €

Soit un excédent global définitif de 902 723,34 €

L'excédent global définitif de 2018 était de 1 087 771,12 €.

Malgré un niveau satisfaisant, l'excédent 2019 ne permettra pas de financer tous les projets en cours ou envisagés. Un recours à l'emprunt, sera donc nécessaire pour 2020.

2 – Les principales évolutions constatées

a) Evolution des dépenses de fonctionnement

♦ dépenses réelles 2019 (hors opérations d'ordre)	16 523 637 €
♦ dépenses réelles 2018 (hors opérations d'ordre)	15 774 873 €
soit une augmentation de	748 764 € soit + 4,75 %

L'évolution des dépenses provient notamment d'une augmentation :

- des dépenses d'alimentation,
- des contrats de prestations de services,
- du coût des fluides et du téléphone,
- des frais de maintenance,
- l'intégration dans la section des travaux de chaufferie,
- des charges de personnel,
- des subventions,
- des intérêts d'emprunts.

b) Evolution des recettes de fonctionnement

♦ recettes réelles 2019 (hors opérations d'ordre)	19 432 478 €
♦ recettes réelles 2018 (hors opérations d'ordre)	19 290 903 €
soit une augmentation de.....	141 575 € soit + 0,73 %

Cette différence provient essentiellement d'augmentations :

- des recettes fiscales,
- des redevances perçues par le centre de santé,
- du FCTVA en fonctionnement,
- du produit des services.

c) Evolution de la capacité de l'autofinancement :

La capacité de l'autofinancement se mesure par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et les dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Ceci permet de préciser le montant d'autofinancement destiné à financer les dépenses d'investissement après déduction du remboursement du capital de la dette.

Pour ce calcul, il est préférable d'extraire les dépenses et les recettes exceptionnelles (comptes 67 et 77) afin que les résultats soient comparables d'année en année et non « perturbés » par des éléments non récurrents.

La capacité d'autofinancement de 2019 est de :

♦ Différence RRF – DRF corrigées.....	2 503 469 €
♦ A déduire le remboursement du capital.....	830 899 €
TOTAL.....	1 672 570 €

La capacité d'autofinancement de 2018 était de :

♦ Différence RRF – DRF corrigées.....	3 129 608 €
♦ A déduire le remboursement du capital.....	617 174 €
TOTAL.....	2 512 434 €

L'autofinancement diminue donc de 839 864 €.

d) Emprunts :

En 2019, un emprunt de 3 millions d'euros a été contracté avec la Caisse d'Epargne (dernière partie d'un emprunt de 9 millions).

3 – L'examen des données synthétiques :

Comme chaque année, je vais vous donner les données synthétiques qui résument la situation financière de la commune.

Pour ce qui est des ratios calculés sur la population, il convient de préciser que la population (municipale) retenue en 2018 était de 13 106 habitants, et celle retenue en 2019 est de **12 835** habitants.

RATIO N°1 - dépenses réelles de fonctionnement par habitant :

En 2019 : 1 287 €
En 2018 : 1 204 €

RATIO N°2 - produit des impôts directs par habitant :

En 2019 : 578 €
En 2018 : 551 €

En volume, les recettes fiscales s'élèvent en 2019 à 7 418 457 € contre 7 214 877 € en 2018.

RATIO N°3 - recettes réelles de fonctionnement par habitant :

En 2019 : 1 514 €
En 2018 : 1 471 €

RATIO N°4 - dépenses d'équipement par habitant :

En 2019 : 800 €
En 2018 : 605 €

RATIO N°5 - dette par habitant :

En 2019 : 1 075 €
En 2018 : 888 €

RATIO N°6 - dotation globale de fonctionnement par habitant :

En 2019 : 324 € (dont 128 € pour la seule dotation forfaitaire)
En 2018 : 300 € (dont 129 € pour la seule dotation forfaitaire)
(Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité)

RATIO N°7 - part des dépenses de personnel dans le fonctionnement :

En 2019..... : 64,86 %
En 2018 : 70,88 %

RATIO N°8 (ex ratio 9) – marge d'autofinancement courant :

En 2019 : 89,31 %

En 2018 : 84,97 %

(Capacité de la collectivité à financer les investissements : + le ratio est faible, + la capacité à financer l'investissement est élevée).

RATIO N°9 (ex ratio 10) - part des dépenses d'équipement :

En 2019 : 52,44 %

En 2018 : 41,10 %

(Ce ratio est à relativiser sur une année donnée, car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années).

RATIO N°10 (ex ratio 11) - niveau d'endettement :

En 2019 : 71,07 %

En 2018 : 60,34 %

(Mesure la charge de la dette de la collectivité relativement à sa richesse).

4 – Les principaux investissements réalisés en 2019

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 16 066 336 €

Si on déduit :

Le remboursement du capital des emprunts - 832 295 €

Diverses opérations d'ordre - 486 087 €

Il reste un investissement « utile » de 14 747 954 €

Les principaux investissements sont constitués par la continuité des chantiers engagés les années précédentes, à savoir, la base de loisirs, l'école de VESINES, la piscine, ... ainsi que l'informatisation des écoles, des travaux à l'école primaire Moineau, les travaux d'éclairage de la piste de BMX, la climatisation du CMS et l'aménagement du local dentaire, des réfections de rues....

En conclusion, le compte administratif 2019 est caractérisé par :

1 – un excédent global de 902 723 €, excédent qui a été repris par anticipation au budget primitif ;

2 – un autofinancement net de 1 672 570 €

3 – un niveau d'investissements de 14 747 954 €.